

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 28 février 2020

Date d'affichage : 28 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Erice GIRAUD - Maud GOBERT - Jacques PRAT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Dominique RETORNAZ (donne procuration à Jean-Claude ROUGET) - Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Patrick LE GUENNEC)

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 20-03-010

Objet : Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'accueils décentralisés « France services » Commune de Valloire - Centre social Mosaïca

Rapporteur : Stéphanie Feutrier, Adjointe au Maire.

Le centre social Mosaïca propose aux Communes membres de la CCMG de mettre en œuvre des accueils décentralisés « France Services » qui se dérouleront dans les locaux mis à disposition par les mairies concernées.

Ces accueils permettront aux agents de Mosaïca de recevoir les administrés des Communes afin de les conseiller, de les aider à réaliser diverses démarches administratives comme par exemple : établir une demande de carte grise, établir sa déclaration de revenus, établir une demande d'aide auprès de la CAF... etc

A Valloire, il est proposé que ces accueils aient lieu tous les troisièmes lundis de chaque mois, de 9h00 à 12h00.

Les lundis fériés, l'accueil décentralisé serait reporté au mardi après-midi de 15h00 à 17h00.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le 12/03/2020

ID : 073-217303064-20200305-20_03_010-DE



Les demandes de rendez-vous seraient faites directement auprès de Mosaïca qui gèrera le planning. Un planning à l'année civile serait réalisé par Mosaïca et transmis aux services municipaux. Mosaïca et la Commune de Valloire s'engageraient à s'informer mutuellement de toutes modifications liées au planning (fermeture exceptionnelle par exemple).

La Mairie mettrait à disposition de Mosaïca gratuitement un espace confidentiel, ainsi qu'une connexion wifi, un accès à une imprimante-scanner.

Cette convention pourrait débuter le lundi 20 avril 2020, pour une durée de 3 ans. Elle sera reconduite par tacite reconduction.

Chacune des parties pourra la dénoncer par lettre recommandée trois mois avant la date d'expiration.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Madame Feutrier,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

➤ d'approuver la convention pour la mise en œuvre d'accueils décentralisés « France services » à intervenir avec le Centre social Mosaïca telle que présentée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 12/03/2020

Affichage : 12/03/2020

Valloire, le 12/03/2020

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

